

Rapport sur l'analyse des 24 mémoires déposés

Dans le cadre de la consultation publique sur le redécoupage des cartiers scolaire à la CSDP

Préparé par le sous-comité du Comité de parents de la
CSDP :

GAGNÉ, Sylvain
LANGLOIS, Karène
MORTIER, Lode
OUELLET, Bruno

Présenté au comité de parents de la CSDP
Le mardi, 10 janvier 2017

Table des matières

INTRODUCTION	3
SOLUTIONS À LONG TERME	4
SOLUTIONS À COURT TERME	7
QUESTIONNEMENTS, INTERROGATIONS ET DEMANDES D'INFORMATIONS.....	8
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
Annexe 1 : Diagramme sommaire des solutions.....	10

INTRODUCTION

Lors de sa réunion du 1^{er} décembre le comité de parents a recommandé par résolution que la commission scolaire fasse la démonstration que plusieurs autres options avaient été examinées, que toutes les alternatives suggérées dans les mémoires avaient été étudiées et que soient communiqués les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues.

Pour faciliter la mise en application de cette résolution, le comité exécutif a offert son aide à la commission scolaire pour la suite de la consultation. Un sous-comité composé de Lode Mortier, Karène Langlois, Bruno Ouellet et Sylvain Gagné a lu tous les mémoires afin de dresser une liste des alternatives et suggestions soumise et qui méritait un retour. Ensuite, le sous-comité a rencontré la commission scolaire avec cette liste pour recueillir l'évaluation que faisait la commission scolaire de ces alternatives et suggestions.

Ce rapport est le fruit de ce travail et a été présenté lors de la réunion du comité de parents du 10 janvier 2017.

SOLUTIONS À LONG TERME

1- Déplacer la 6^{ième} année au lieu du préscolaire au Grand-Défi

Nombre d'élèves est trop grand;
Gymnase trop petit pour des jeunes de 6^{ième} année;
Aucun gymnase disponible à proximité.

Solution n'est pas envisageable

2- Déménager les bâtiments de la rue Beaulieu et St-Yves près d'Élisabeth-Turgeon

Il faut attendre la réponse de Santé publique (quelques mois);
Grand Défi (rue Beaulieu) peut être déménagé, pas St-Yves;
Une évaluation de coût devra être demandée (délai et coût);
Ne règle pas le problème de manque d'espace;
Va causer plus de circulation sur la rue de la Cathédrale (causer un autre problème);
Ne favorise pas le déplacement actif des jeunes (pas le même quartier que la résidence);
Le service de garde d'Élisabeth-Turgeon déborde déjà;
La cour est trop petite;
Demanderait certainement l'ajout d'espace communs, ce qui augmente beaucoup le prix d'un déménagement (service de garde, gymnase, salle communes, salle des profs).

Solution n'est pas envisageable

3- Déménager les bâtiments de la rue Beaulieu et St-Yves près de l'école St-Agnès Nord

Il faut attendre la réponse de Santé publique (quelques mois);
Grand Défi (rue Beaulieu) peut être déménagé, pas St-Yves;
Une évaluation de coût devra être demandée (délai et coût);
Ne règle pas le problème de manque d'espace;
Ne favorise pas le déplacement actif des jeunes (pas le même quartier que la résidence);
Vérifier si la cour peut répondre aux besoins;
Vérifier si le gymnase peut répondre aux besoins;
Solution qui requière le financement du Ministère.

Solution n'est pas envisageable

4- Récupération et rénovation de l'ancienne école Saint-Agnès Sud

Pas assez de locaux; ne règle pas à 100% le problème de manque d'espace;
Ne répond pas à la règle du 20 kilomètres;
Rénovations majeures sont nécessaire et non financées par le Ministère (rampes, toilettes, etc.);
Plusieurs mois seront nécessaires pour relocaliser ces organismes.

Solution n'est pas envisageable pour le moment

5- Agrandissement de l'école Saint-Agnès Nord

Ne répond pas à la règle du 20 kilomètres;
Ne favorise pas le déplacement actif des jeunes (pas le même quartier que la résidence);
Vérifier si la cour peut répondre aux besoins;
Vérifier si le gymnase peut répondre aux besoins.

Solution est envisageable

6- Agrandissement de l'école Élisabeth-Turgeon

Ne répond pas à la règle du 20 kilomètres;

Pas de terrain pour agrandir;

Va causer plus de circulation sur la rue de la Cathédrale (causer un autre problème);

Ne favorise pas le déplacement actif des jeunes (pas le même quartier que la résidence);

Le service de garde d'Élisabeth-Turgeon déborde déjà;

La cour trop petite;

Nécessite l'ajout d'un gymnase et de locaux commun (salle des professeurs par exemple).

Solution n'est pas envisageable

7- Agrandissement de St-Yves

Ne répond pas à la règle du 20 kilomètres;

Il faut attendre la réponse de Santé publique (quelques mois);

Pas de gymnase (une demande a été faite par le biais d'une autre enveloppe budgétaire).

Solution n'est pas envisageable

8- Utiliser les écoles secondaires dans la règle des 20 km.

- **Transférer le secondaire 2 du Saint-Jean et Langevin au Paul-Hubert, convertir le Langevin en secondaire 1 et le St-Jean en école primaire avec redécoupage des quartiers scolaires de Rimouski.**
- **Convertir l'école Saint-Jean en une école primaire de quartier avec secondaire 1.**
- **Convertir l'école Langevin en une école primaire de quartier avec secondaire 1-2**

Pas de place au Paul-Hubert (voir point 1 de la section « Questionnements, interrogations et demandes d'informations »);

Les locaux nécessaires pour le secondaire sont différents du primaire (aménager une ou des garderies scolaires, enlever les laboratoires;

Solution temporaire puisque la clientèle du secondaire va augmenter;

Ne favorise pas la réussite scolaire (abandonner nos sports études à cause du manque de locaux;

Nécessite un redécoupage illogique des quartiers scolaire (écoles de quartier décentrées);

Ne favorise pas le déplacement actif des jeunes (pas le même quartier que la résidence);

Augmentation de la circulation autour du Paul-Hubert qui est déjà à son maximum (va causer d'autres problèmes).

Évaluation des coûts pour aménager le Langevin et le St-Jean à la charge de la CSDP.

Solutions ne sont pas envisageables

9- Ne pas changer la vocation de l'école de Ste-Luce

La règle du 20 kilomètre doit être respectée ;

Une petite école secondaire n'offre pas autant de services éducatifs qu'une plus grande école, des services qui peuvent favoriser la réussite scolaire

Plusieurs jeunes de Ste-Luce vont dans une autre école secondaire (sports/études).

10- Mettre fin à la consultation en cours et reprendre une consultation qui respecte la loi.

Depuis 2 ans que la CSDP revoit l'utilisation de son parc immobilier afin d'atteindre l'équilibre budgétaire (plusieurs solutions ont été étudiées) ;
Des rencontres ont été faite entre la CSDP et les directions du Grand Pavois et de Ste-Luce;
La consultation actuelle respecte la loi de l'Instruction publique et les règlements de la CSDP (ce n'est pas une fermeture d'école comme Padoue, c'est un changement d'ordre d'enseignement).

Solution n'est pas envisageable

11- Donner un délai supplémentaire pour trouver d'autres solutions

Il y a déjà des solutions qui ont été analysées (court terme et long terme);
La CSDP a déjà annoncé publiquement qu'elle privilégiera une solution à court terme.

12- Informé et consulter les futurs parents d'élèves qui n'ont pas de place de parole

C'est le but de la consultation actuelle.

13- Mise sur pied d'un comité de travail multi-acteurs (trouver une solution C-T et L-T)

C'est ce qui se fait présentement et qui suit les règles de la loi sur l'instruction publique;
Voir rôles et responsabilités de chacun (CSDP, Conseil des commissaires, Conseils d'établissements, OPP, Comité de parents, Syndicats).

Solution n'est pas envisageable

14- Abolir la loi des 20 kilomètres

Voir avec le ministre

Note : Depuis l'arrivée du Ministre Proulx, il y a une ouverture sur l'assouplissement de l'application de la règle du 20 kilomètre.

15- Revoir communications avec les C.É.

Voir à utiliser le huis-clos et le respect de celui-ci dans les rencontres.

16- Rendre public les rapports du comité de travail

Ce ne sont que des documents qui ont été fait sur des hypothèses de travail et non des documents finaux. De plus, ces documents ont été rendu publics.

17- Informé et répondre aux questions des parents

Nous avons demandé de rencontrer le président de la commission scolaire, M. Gaston Rioux pour répondre à nos questions et il a répondu favorablement.

18- Construction d'une nouvelle école aux Prés-de-Saint-Rosaire

Cette solution est celle qui est préconisée par la CSDP si elle obtient une dérogation pour la règle du 20Km;

Ne répond pas à la règle du 20 kilomètres;

Favorise le déplacement actif des jeunes (même quartier que la résidence);

Solution qui affecte le moins de jeunes;

Solution est envisageable

SOLUTIONS À COURT TERME

1- Roulottes (à proximité ou sur les terrains des écoles Élisabeth-Turgeon, St-Yves, St-Agnès)

Solution pour 1 ou 2 ans;

Un modulaire = 4 classes;

Maximum de 2 modulaires pour ne pas affecter le fonctionnement de l'école (cours, autobus et voitures des parents et personnel);

La CSDP cherche une solution qui aurait plus de pérennité;

Cette solution peut être utilisée et financée si la solution d'une construction neuve (ou agrandissement) est refusée par le Ministère.

Solution est envisageable

2- Louer des locaux

- **Louer locaux de la Fabrique Saint-Germain (sous-sol église St-Pie-X)**

Pas conforme, nécessite des rénovations importantes (divisions, rampes, accès aux handicapés, toilettes, sorties d'urgence, etc.);

Pas de cours d'école;

Ne répond pas à la règle du 20 kilomètres;

Solution n'est pas envisageable

- **Louer locaux des Fusiliers du Saint-Laurent**

Cette solution n'a pas été envisagée. Des démarches seront faites.

- **Utiliser des locaux de spécialité (Anglais, musique etc.), bibliothèque, service de garde**

Ne favorise pas la réussite scolaire;

Le ministère ne favorise pas cette solution;

Impacts sur un très grand nombre d'élèves.

Solution n'est pas envisageable

QUESTIONNEMENTS, INTERROGATIONS ET DEMANDES

D'INFORMATIONS

1- Expliquer le pourquoi qu'en 2003-2004 (Nos écoles, un patrimoine vivant) il avait plus d'élèves (2430) et en 2019-2020 il y aura 2413. Que sont devenu ces places ?

En 2008-2009, mise en place de la pondération à priori (par exemple, un enfant avec des difficultés peut représenter 2 ou 3 élèves) donc moins de place dans les écoles;

Baisse des ratios par classe;

Il y a 10 ans, moins de 10% d'élèves handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Aujourd'hui, il y en a plus de 20% (moins de place dans les écoles);

Apparition des programmes sports/études qui favorise la réussite scolaire;

Ajout de salles de motricité;

Coop étudiante, organisme scolaire et clubs qui favorisent la réussite scolaire :

- Polyflore
- Vélo-Maniac
- Club Otaku
- Délices et Festin
- Ébénisterie
- Friperie (Fripe-Ami)
- Rikitic

2- Avec la ville, valider l'expansion de Suncor et du parc industriel de Rimouski-Est

À l'automne 2016, rencontre de la CSDP avec M. Éric Forest. Les sujets abordés :

Terrain disponible pour la construction ou l'agrandissement d'une école existante;
Boulevard entre le parc industriel et le port (depuis la rencontre, dossier à Santé publique);

Suncor emploie 20 personnes à Rimouski et fait partie du plan de valorisation du port.

Si Suncor cesse ses activités à Rimouski, l'entreprise doit se relocaliser près d'un port (Matane ou ailleurs).

3- Informé et consulter les futurs parents d'élèves qui n'ont pas de place de parole

C'est le but de la consultation actuelle. Les conseils d'établissements et le comité de parents sont aussi des lieux où l'on peut s'informer et s'exprimer.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

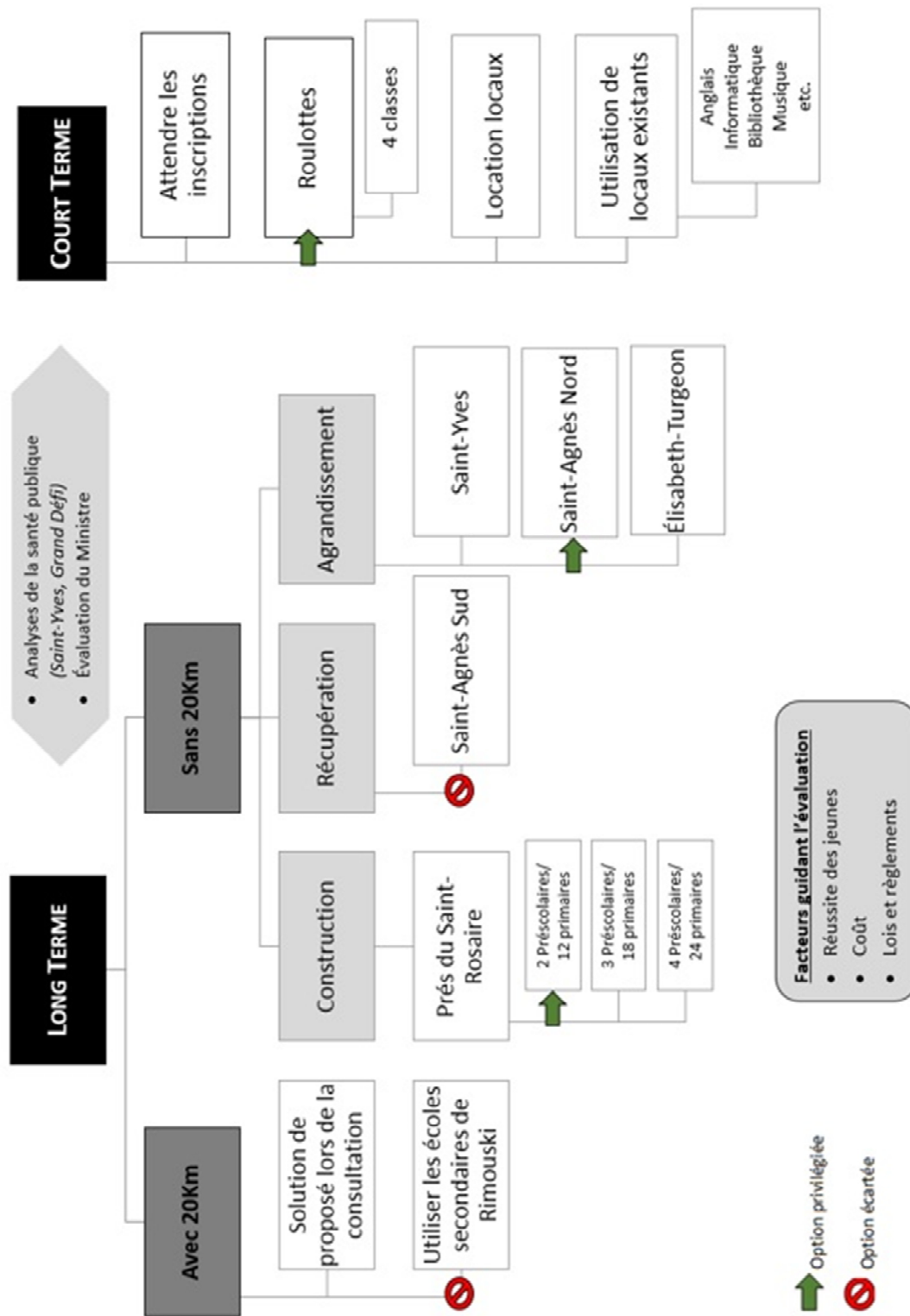
Informations à souligner sur les mémoires déposés :

- Nombre de mémoires déposés et analysé par le comité de parents : 24
- Nombre de mémoires sans aucune solution proposé : 12
- Nombre de mémoires en accord avec le projet de la CSDP : 2

Les préoccupations de la CSDP qui sont prise en compte lors de la prise de la décision :

- La solution devra toucher le moins de jeunes possibles;
- Favoriser le déplacement actif;
- Avoir en tête de donner le plus d'outils possible aux jeunes afin de favoriser leur réussite scolaire;
- Le rapport de Santé publique aura peut-être des impacts et apportera peut-être d'autre problématiques;
- La solution retenue est dépendante des inscriptions;
- Si la demande de construction ou d'agrandissement faite au ministère est refusée, la même demande peut être représentée l'année suivante.

Annexe 1 : Diagramme sommaire des solutions



Facteurs guidant l'évaluation

- Réussite des jeunes
- Coût
- Lois et règlements

↑ Option privilégiée
 ⓧ Option écartée